

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GIVESTRA

virginie.givestra@ville-grand-couronne.fr

Votre référence : ECLAIR HELENE BOUCHER - JL 11711

**DECISION N° 2024/44 Demande de subvention – Eclairage du Gymnase Hélène Boucher**

Le Maire de Grand-Couronne,

**Vu** L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

**Vu** la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

**Vu** la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

Dans la continuité du souhait de la ville de rénover l'éclairage du gymnase Hélène Boucher.

A ce stade, ce projet s'évalue à 29 730,34 € HT comprenant la réalisation des plans et études, le matériel pour le travail en hauteur, le relevé, consignation et dépose des installations existantes, la pose des nouveaux réseaux électriques, la fourniture et pose de nouveaux luminaires, le tableau de commande et la mise en service et le réglage.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL et son montant s'élève à 29 730,34 € HT soit 35 676,41 € TTC.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GONESTRA

virginie.gonestra@ville-grand-couronne.fr

Notre référence : ECLAIR HELENE IMB CHL R 2024

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

| Projet : Eclairage Gymnase Hélène Boucher           | Montant HT de l'opération |
|---|---------------------------|
| Rénovation de l'éclairage du gymnase Hélène Boucher | 29 730,34 €               |
| <b>TOTAL</b>  | <b>29 730,34 €</b>        |

Considérant les dépenses d'un montant de 29 730,34 € HT pour le projet de rénovation de l'éclairage du gymnase Hélène Boucher.

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole de Rouen Normandie pour cet investissement évalué à de 29 730,34 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 6 Novembre 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20250227-DEC-2024-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2025

Publication : 28/02/2025



Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale